

Conditions générales de vente

Les présentes conditions de vente régissent les rapports entre la maison de la nutrition, du diabète et du risque vasculaire (MNDRV) et son client agissant à titre professionnel ou personnel, pour la réalisation de formation ou d'information, et prévalent sur tout autre document y compris s'il y a lieu sur les conditions générales d'achat du client.

I- Modalités d'inscription

Les inscriptions se font à l'aide du bulletin d'inscription.

Le bulletin est accessible sur le site internet www.maisondudiabete35.fr dans l'onglet formation ou sur simple demande par téléphone au 02.99.41.83.78 ou par courriel : maisonnutrition35@orange.fr

Une confirmation d'inscription est adressée au client par e-mail, par la suite une convention de formation est établie en 2 exemplaires dont un exemplaire est à retourner signé par le client à la MNDRV. La convention de formation est adressée au client accompagnée du présent document « conditions générales de vente ».

Au plus tard deux semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une convocation ainsi que le règlement intérieur et autres modalités pratiques.

II- Le prix

Pour les formations « inter », les prix sont indiqués nets par personne. Les tarifs sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques. Les coûts liés au repas seront à la charge du client.

Toute formation suivie partiellement est due dans sa totalité.

Les formations « intra » donnent lieu à une proposition de formation sur mesure et un devis personnalisé en fonction des besoins et objectifs du projet de formation.

III- Locaux

Les formations pourront avoir lieu dans les locaux de la MNDRV ou des locaux loués à cet effet.

Le lieu de la formation sera indiqué sur la convention et sur la convocation. La convocation sera adressée au stagiaire avec un plan d'accès au lieu de formation.

Dans les 2 cas, la maison de la nutrition s'engage à ce que les locaux soient conformes aux conditions relatives aux établissements recevant du public.

La MNDRV se réserve la possibilité de modifier le lieu de la formation, dans ce cas le stagiaire sera prévenu dans un délai maximum d'une semaine avant la date de la formation.

IV- Condition de règlement

Le règlement se fait à réception de facture à l'issue de la prestation, par chèque à l'ordre de la maison de la nutrition ou par virement. La facture est accompagnée, des feuilles d'émargement et de la copie du bilan d'évaluation de satisfaction.

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal et ce sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

La MNDRV ne pratique pas l'escompte.

V- Annulation ou report du fait de la maison de la nutrition du diabète et du risque vasculaire

La MNDRV se réserve le droit de reporter ou d'annuler la prestation.
Dans ce cas, le client est prévenu dans les plus brefs délais. Aucune indemnité compensatrice ne sera versée au client en raison d'un report ou d'une annulation du fait de la MNDRV.

VI- Annulation du fait du client

Si l'annulation intervient moins de 6 jours ouvrés avant la formation, 50% du prix de la session restent dus (sauf cas de force majeure dûment reconnu).

Dans cette hypothèse, dès réception du paiement, les documents pédagogiques seront transmis à la personne inscrite. Pour éviter cette pénalité, le stagiaire inscrit initialement peut être remplacé par une autre personne.

VII- Obligations du client

Le client veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et disposent des compétences nécessaires pour suivre la formation.

Le client s'engage à remettre au participant la convocation, le programme et le règlement intérieur préalablement au démarrage de la formation.

Il transmet également aux stagiaires les questionnaires préalables et les évaluations à distance et veille au retour de ces documents renseignés à la MNDRV.

VIII- Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques élaborés par la MNDRV et remis au participant restent la pleine propriété intellectuelle de la MNDRV. Toute reproduction est interdite.

IX- Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine. La MNDRV certifie au client qu'il est titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle limitée aux dommages matériels et corporels directement liés à l'exécution des prestations pour les besoins des présentes conditions générales. Cette assurance sera souscrite auprès d'une compagnie notoirement solvable.

X- Droit applicable et attribution de compétence

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation.

A défaut d'accord amiable les tribunaux de Rennes seront les seuls compétents.